

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 2 (1864)
Heft: 40

Artikel: Le congrès international de Genève
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-177294>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraisant tous les Samedis

LITTÉRATURE NATIONALE — AGRICULTURE — INDUSTRIE

PRIX DE L'ABONNEMENT (*franc de port*) :

Un an, 4 fr. — Six mois, 2 fr. — Trois mois, 1 fr.

Tarif pour les annonces : 15 centimes la ligne ou son espace.

On peut **s'abonner** aux Bureaux des Postes; — au Cabinet de lecture place de Saint-Laurent, à Lausanne; — ou en s'adressant par écrit à l'**Rédaction du Conteur Vaudois**. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Événements de Genève.

Dimanche dernier, 21 août, les électeurs genevois étaient appelés à élire un conseiller d'Etat, en remplacement de M. Challet-Venel, nommé récemment au Conseil fédéral.

Deux partis presque égaux en force étaient en présence, celui des soi-disant radicaux, partisans de M. James Fazy, et celui des indépendants, composé de citoyens tout aussi radicaux que les autres, mais qui ne veulent plus du système fazyiste. Les conservateurs s'étaient ralliés aux indépendants par haine de M. Fazy.

Ce qui donnait un intérêt extrême à la lutte qui allait s'engager, c'est qu'il s'agissait de savoir si M. Fazy, porté par son parti, rentrerait ou ne rentrerait pas au Conseil d'Etat. A deux ou trois reprises, déjà, il avait échoué dans des élections analogues, mais cette fois-ci, ses partisans se croyaient sûrs d'une victoire que les indépendants étaient bien résolus de leur disputer courageusement. C'était donc moins une lutte de principes, qu'une lutte de personnes, car M. Arthur Chenevière, candidat des démocrates, n'a pas, nous a-t-on dit, des opinions politiques sensiblement opposées à celles que professait M. Fazy lui-même.

Après avoir longtemps gouverné Genève en maître absolu, M. Fazy a vu se former contre lui, mais surtout contre son système administratif et financier, une opposition de plus en plus forte, qui, composée à l'origine essentiellement de conservateurs, s'est grossie d'une fraction considérable du parti radical et a été assez puissante pour faire tomber M. Fazy de son siège dictatorial.

Nous ne voulons pas rappeler la carrière politique et administrative de cet homme d'Etat; qu'il nous suffise de dire que, s'il a rendu de grands services à son pays, ce que personne ne saurait nier, il ne s'en est pas moins justement attiré l'animosité de la moitié de la population genevoise.

Aujourd'hui, dans le parti dévoué à M. Fazy se trouvent certainement bon nombre d'hommes honora-bles; de citoyens dont les principes politiques sont sin-

cèrement démocratiques, mais pour se soutenir contre une opposition toujours croissante, le dictateur genevois a dû rechercher l'appui des catholiques les plus ultra-montains, il a dû briguer une foule de gens sans aveti. Ce n'est aussi pas à ce parti que nous souhaitions la victoire; nous ne l'aurions pas souhaitée davantage au parti conservateur, mais c'est avec une profonde satisfaction que nous l'avons vu remporter par le candidat des démocrates indépendants. Seuls, les indépendants nous paraissent dignes de diriger les affaires à Genève; et, pour le bonheur de ce canton, nous désirerions voir les honnêtes gens de tous les partis se ranger sous leur drapeau; nous aimerais surtout que M. Fazy comprît combien il est devenu impossible et qu'il renonçât pour toujours au rôle qu'il a joué jusqu'ici; alors, bien certainement, les dissensions s'apaiseraient, la conciliation des partis s'effectuerait, comme elle a eu lieu dans la plupart des autres cantons, où les dénominations de radicaux, de conservateurs, ont perdu presque toute signification politique.

Que, lorsque à la suite du dépouillement du vote qui a donné à M. Chenevière une majorité de 337 voix sur M. Fazy, le bureau électoral ait cru devoir invalider l'élection sous prétexte d'irrégularités *non constatées*, que les énergumènes du parti radical aient eu le triste courage de fusiller leurs concitoyens inoffensifs, rien de tout cela ne nous a surpris. Nous avons le ferme espoir que le Conseil fédéral saura agir avec énergie dans cette circonstance, qu'il rendra justice à la majorité du peuple genevois, qu'il ne craindra pas de punir sévèrement les assassins du 22 août! Puis- sent des déplorables événements de cette journée sortir un grand bien pour le canton de Genève!

J. M.

Le congrès international de Genève.

Un fait qui fera époque dans l'histoire de l'humanité est la réunion à Genève d'un congrès des puissances de l'Europe et de l'Amérique du Nord, dans le but d'atténuer, autant qu'il est possible de le faire, les terri-

bles conséquences qu'entraîne avec elle la guerre. A l'exception de l'Autriche et de Rome, toutes les puissances européennes ont répondu à l'appel qui leur a été adressé par le Conseil fédéral, à l'instigation de la Société d'utilité publique de Genève et des efforts provoqués par M. H. Dunant, l'auteur des *Souvenirs de Solferino*, qui a vu de près les drames sanglants de la guerre d'Italie.

Après plusieurs conférences, les délégués des puissances ont signé à Genève, lundi 22 août dernier, un traité qui reconnaît la neutralité des ambulances et de toutes les personnes attachées à leur service. C'est un grand pas déjà, mais quelle distance ne reste-t-il pas à parcourir pour arriver à la suppression complète de la guerre? Quand verra-t-on enfin tous les peuples de la terre, laissant de côté leurs mesquines ambitions, se tendre une main fraternelle? Est-ce là une utopie? Probablement, oui. En attendant, accueillons avec bonheur les généreux efforts qui sont tentés pour soulager tant de maux, puisque l'on ne parvient pas à supprimer leur cause première.

Pourquoi faut-il qu'au moment où l'attention de l'Europe entière était dirigée sur Genève, cette ville qui veut se placer à la tête des idées généreuses, pourquoi faut-il qu'à ce moment on voie le sang couler dans ses rues? Nous ne voulons pas entreprendre le récit de cette journée funeste, où l'on a vu des citoyens rendus furieux par un échec électoral faire feu sur leurs concitoyens, sans armes et sans défense. L'opinion publique a déjà flétrit une conduite aussi déplorable, qui ne trouve son égale que dans les journées les plus tristement célèbres des révoltes politiques. Que certains meneurs genevois cessent de nous assourdir, du haut de toutes les tribunes, en proclamant leurs *grandes* qualités politiques, s'ils veulent se conduire en assassins.

Société d'utilité publique.

Vendredi passé, Moudon voyait se réunir dans son sein la Société vaudoise d'utilité publique qui venait y tenir sa séance annuelle d'été; aussi la bonne ville se faisait-elle une fête d'en recevoir les membres et s'était-elle modestement parée de guirlandes, au milieu desquelles on lisait des devises et des souhaits de bienvenue.

Moudon n'avait pas besoin, pour apprécier les bienfaits de notre Société, qu'on lui en fit l'historique; elle les connaissait déjà et pour preuve, elle nous attendait avec son contingent de 29 candidats, dont la Société a fait aussitôt 29 nouveaux sociétaires.

Mais, direz-vous peut-être, quel est donc le rôle de cette Société d'utilité publique, mérite-t-elle bien qu'on la prenne au sérieux?

Messieurs, faites ce qu'ont fait à Moudon un bon nombre de curieux, venez et voyez.

La statue de la justice, tenant sa balance à la main et couronnée de verdure, ne vous a sans doute point échappé, mais avez-vous lu sur la porte d'entrée cette devise.

Transformé, cet asile de criminalité
Servira de salon à la fraternité.

C'est la salle du tribunal, MM. les juges n'ont pas de séance aujourd'hui.

Le président va s'asseoir avec une certaine émotion, car il a vu son fauteuil surmonté d'une guirlande avec ces simple mots:

Venez occuper ce fauteuil,
Où depuis si longtemps on vous voit de bon œil.

On voit que Moudon a des tendances à la poésie.
Vous avez vu, préparez-vous maintenant à écouter.
Une séance de quatre heures ne suffira pas pour traiter tous les objets à l'ordre du jour.

1^o Discours d'ouverture du président. Il rappelle que la Société a été fondée à Moudon, il y a 30 ans. Il en énumère les principaux travaux, le bien qu'elle a accompli ou qu'elle a provoqué, les nombreuses questions qu'elle a étudiées, etc.

2^o Notice statistique et historique sur Moudon, travail très instructif qui a été écouté avec beaucoup de plaisir; il est dû à une plume anonyme.

3^o Longue et sérieuse discussion sur l'école normale. Doit-elle être maintenue en ville, comme à Lausanne, ou transférée à la campagne, ou dans un village, comme c'est le cas dans la plupart des cantons. Vaut-il mieux, pour faire une bonne et solide éducation, avoir un internat ou un séminaire. La plupart des orateurs se sont prononcés pour la seconde alternative.

4^o Importance de la fondation d'une succursale de l'hôpital cantonal dans chaque district.

5^o Rapport sur une nouvelle méthode de lecture sans épellation.

Restait sur le tapis une question importante, que le peu de temps et surtout l'absence du rapporteur n'a pas permis d'aborder, celle du traité de commerce avec la France.

Après la séance, visite à l'église, puis le banquet, qui s'est terminé par une visite au château de G. d'Estavayer, où le propriétaire actuel, M. le syndic de Moudon, offrit le café aux membres de la Société.

S. B.

Une solution!

— Nous l'avons! nous l'avons!

— Et quoi!

— Lé théâtre.

— Où, à Evian?

— Non, à Lausanne. Ecoutez plutôt.

La municipalité, cédant aux sollicitations pressantes